



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 03 mai 2010 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Hervé MOREAU, Gilles PERLI, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI,
Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusé :

Philippe MICHELON ayant donné pouvoir à Nadine FERRARI

M. Hervé MOREAU a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

❶ AFFAIRES FINANCIERES

1) BUGDET « COMMUNE » DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune » telle que décrite ci-dessous,
En section d'investissement - dépenses :

Opération 211 - Travaux Pont du Milieu	
Article 2152 « installations de voirie »	+ 6 000 €
Opération 186 - Voirie, réseaux et aménagements urbains	
Article 2152 « installations de voirie »	- 6 000 €
Opération 188 - Edifices culturels	
Article 2033 « Frais d'insertions »	+ 500 €
Article 2031 « Frais d'études »	- 500 €
Opération 217 - chemin de l'Oratoire	
Article 2152 « installations de voirie »	+ 2 500 €
Opération 186 - Voirie, réseaux et aménagements urbains	
Article 21534 « réseau d'électrification »	- 2 500 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) GARDERIE SCOLAIRE FIXATION D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS SCOLARISES EN MATERNELLE

Dans le cadre de la création à titre expérimental d'une garderie scolaire pour les enfants de maternelle, le Conseil Municipal arrête le tarif d'accès à 1€ la séance et autorise M. le Maire à prendre toute disposition dans cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION- Année 2010

Le Conseil Municipal accepte le versement à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant soit 311,85 euros (891x0,35), et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires au versement de cette somme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS 2010 (suite)

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant de 10 400 €.

ADOPTE PAR 13 VOIX « POUR », UNE VOIX « CONTRE » (MICHEL RICCI) ET UNE « ABSTENTION » (EMILE FORM)

5) GROUPE SCOLAIRE LOUIS TARAVELLIER – TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUR ET DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE ETE 2010 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal accepte l'opération de réfection de la cour et de rénovation de l'école maternelle du Groupe Scolaire Louis Taravellier, sollicite auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible et demande une dérogation de la règle de l'antériorité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) AMENAGEMENT QUALITATIF DU HAMEAU DU BEZ- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal accepte l'opération de requalification du Hameau du Bez, sollicite l'aide du département la plus élevée possible, sollicite une dérogation à la règle de l'antériorité et autorise Mr le Maire à prendre toute disposition dans cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Dans le cadre du dispositif du plan de relance de l'économie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'investissement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE SERRE-CHEVALIER FISCALITE INTERCOMMUNALE 2010

Le Conseil Municipal accepte la répartition de la fiscalité intercommunale 2010 comme suit :

LE MONETIER-LES-BAINS ...	767 507 x 26,65 %	soit 204 541 €
SAINTE-CHAFFREY.....	767 507 x 32,65 %	soit 250 591 €
LA SALLE LES ALPES.....	767 507 x 40,70 %	soit 312 375 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) ADMINISTRATION GENERALE

9) COUPE AFFOUAGERE 2010

Le Conseil Municipal arrête les modalités de la coupe affouagère 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

URBANISME

10) GILLES BONNET /COMMUNE - ECHANGE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal accepte l'échange de terrains suivant :

E 662 de 310 m² proposée à l'acquisition à 2,50 € le m²
E 366 de 330 m² proposée à l'acquisition à 2,50 € le m²
E 379 de 645 m² proposée à l'acquisition à 2,50 € le m²
E 47 de 3580 m² proposée à l'acquisition à 1,68 € le m²
E 142 de 2620 m² proposée à l'acquisition à 1,68 € le m²

En contrepartie la Commune échange les terrains ci-dessous :

D 1770 de 700 m² d'une valeur de 4,00 € le m²
D 1778 de 2718 m² d'une valeur de 4,00 € le m²

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) CLAUDE BLANCHARD /COMMUNE - ECHANGE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal accepte l'échange de terrains suivant :

Parcelle	Adresse	Surface
D 2732	LE VERNEY	470.00
AN 91	LE BEZ	50.00
E 907	COTE ROUGE	570.00
E 918	COTE ROUGE	1400.00
E 1010	SERRE DU PRETRE	410.00

Et les parcelles communales supportant le minigolf :

Parcelle	Adresse	Surface
AP 423	LES SAGNAS	220.00
AP 426	LES SAGNAS	704.00
AP 428	LES SAGNAS	523.00

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) JOEL CHANCEL - ACQUISITION D'UN TERRAIN

Dans le cadre de la réalisation d'un skate-park, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle AP207 d'une superficie de 502 m² au lieu dit « Les Sagnas » au prix de 5 € le m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation prévue par la délibération n°07.02.01 du 08 mars 2007, dit que 134 observations et lettres ont été examinées, dit que cette concertation à revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- Une réunion d'information a été organisée entre la municipalité, la chambre d'agriculture, le bureau d'études, les agriculteurs exploitants de la Commune afin de mieux cerner les enjeux du projet de PLU au regard de leurs projets éventuels.
- Des informations dans les bulletins municipaux des années 2006, 2008, 2009 et 2010 ont porté à connaissance du public l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLU.
- Annonce de l'exposition publique dans la presse locale ALPES ET MIDI publié le 16 janvier 2009
- Annonce de l'exposition publique dans la presse locale LE DAUPHINE LIBERE publié le 12 janvier 2009
- Exposition publique du projet de PLU, en Mairie, du 2 février au 3 avril 2009 aux heures d'ouverture ;
- Affichage dans les lieux publics (panneaux communaux) des dates de cette exposition.
- Mise en ligne sur le site internet de la Mairie du Projet de PLU.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Les personnes intéressées ont adressé à M. le Maire des courriers afin de l'informer de leurs observations sur le futur PLU.

Ces observations ont été examinées par le groupe de travail chargé de l'élaboration du PLU ;

Par ailleurs, une réunion organisée le 27 janvier 2010, préalablement à l'arrêt du PLU, a permis à la Municipalité, accompagnée de son Cabinet d'Etude, de présenter l'avant projet de PLU aux personnes associées.

➤ Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme, aux communes limitrophes, aux organismes qui ont demandé à être consultés et aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande,

- Autorise le Maire à solliciter le Tribunal Administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) OPERATION FACADES TOITURES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CALHAURA

Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir avec le CALHAURA, précise que la dépense engagée est de 3 000 € TTC et qu'elle est inscrite au budget, autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) TELESIEGE DES VALLONS ET MEA : ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre de la réalisation des télésièges débrayables de Méa et des Vallons, le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles concernées à 1,22 € le m² sur la crête et 2,50 € le m² à mi-chemin entre la crête et le bas de la station.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

● PATRIMOINE

16) OPERATION « ECOLE NUMERIQUE RURALE » ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir entre l'inspection académique et l'école Louis Taravellier pour le projet « école numérique rurale », autorise la signature du devis présenté par la société d'informatique « MultimédiaIp » arrêté à 14 495,30 € TTC par Mr le Maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⑥ TRAVAUX

17) SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDDAEP) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre les services de l'Etat, du Conseil Général et la commune de la Salle les Alpes définissant les modalités de mise à disposition, d'utilisation et de restitution des informations et autorise Mr le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU BRIANCONNAIS : PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2009

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre le SIEB et la Commune de la Salle les Alpes concernant la participation communale au programme de travaux du SIEB 2009, pour un montant de 2 500 € et autorise Mme La 1^{ère} adjointe à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) AMENAGEMENT DU CHEMIN DE L'ORATOIRE : SIGNATURE D'UN MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise proposée par la Commission d'Appel d'Offre, à savoir la Routière du Midi, autorise Mr le Maire à signer un marché de travaux avec cette entreprise et autorise Mr le Maire à prendre toutes dispositions dans cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20) AMENAGEMENT QUALITATIF DU HAMEAU DU BEZ : SIGNATURE D'UN MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise proposée par la Commission d'Appel d'Offre, à savoir :

Lots	Entreprises	Montant HT
1 - Génie civil	Allamanno TP	369 435,59 €
2 - Eclairage public	INEO RSE	39 501,00 €
3 - Revêtements hydrocarbonés	ROUTIERE DU MIDI	41 840,50 €
4 - Pavage et dallage	DE FILIPPIS	275 819,50 €
TOTAL		726 596,59 €

Et autorise Mr le Maire à signer le marché de travaux avec ces entreprises et autorise Mr le Maire à prendre toutes dispositions dans cette affaire.

⑥ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Désignation de la SCP BARADUC & DUHAMEL, afin de défendre les intérêts de la Commune concernant la requête présentée par la SCI LES NEIGES près du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation,
- Signature d'un contrat de vérification périodique des installations électriques du chalet patinoire avec le Bureau VERITAS pour un montant de 145 € HT soit 173,42 € TTC.
- Signature d'une convention d'assistance et de conseil en assurance avec la Société PROTECTAS, pour un montant de 1 900.00 € HT pour l'année.
- Signature d'un contrat d'étude et de conseil en assurance avec la Société PROTECTAS, pour un montant de 6 000 € relatif à un audit préalable à la remise en concurrence des contrats d'assurance de la collectivité.

FIN DE LA SEANCE A 21 H.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Bruno GROLIER informe le conseil que des travaux de rejointement sont à prévoir sur l'Oratoire du Chemin de l'Oratoire.

Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront réalisés lors des travaux d'aménagement du Chemin de l'Oratoire.

Madame Odile FINE souhaite savoir à quoi sont destinés les piquets roses installés le long du sentier qui longe la Guisane, derrière Moulin Baron.

Monsieur FARDELLA informe l'assemblée qu'il s'agit d'un piquetage réalisé dans le cadre du projet de la voie verte et destiné à l'élaboration de l'état parcellaire.

Madame Odile FINE interpelle également le Conseil sur la nécessité de sécuriser l'aire de jeux du Pontillas (l'île) et demande le réaménagement d'aires de jeux.

Madame Claudine FINE précise que la commune est justement en attente de devis pour refaire les aires de jeux et notamment celles de la Rue de la Guisane et du Centre Equestre.

Monsieur Michel GRAVIER prend la parole pour signaler la dangerosité du « barrage en grille » réalisé dans le cadre des travaux de protection du torrent du Bez sur lequel des enfants de la Louvière s'amuse.

Monsieur FARDELLA précise que les enfants hébergés au centre de vacances de la Louvière sont forcément encadrés par des animateurs qui en sont responsables.

Monsieur GROLIER reprend la parole pour informer le Conseil qu'il serait souhaitable d'envisager dans le cadre des corvées de la coupe affouagère la rénovation du canal de la L' Aiche. Il précise également que dans le cadre de la pose des compteurs d'eau, il faudrait prévoir la remise en état des canaux qui sillonnent le village.

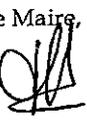
Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien des canaux ont déjà été réalisés, mais on ne peut pas accéder à toutes les propriétés, et surtout tous les canaux ne sont pas cadastrés.

Monsieur Emile FINE évoque le « droit de suite de l'eau sur les propriétés privées » qui devrait permettre de lever cet obstacle. Il est nécessaire pour lui de rétablir les canaux avec cependant quelques interrogations sur les possibilités et contraintes liées à la géographie du terrain comme à Moulin Baron. Pour desservir ce quartier, il avait suggéré de se « piquer » sur le canal de la Chirouze, se pose alors le problème de la traversée de la Route Départementale 1091.

Monsieur Michel GRAVIER souhaite contester les autorisations données à certains promoteurs d'utiliser les noms de hameaux existants pour des programme immobiliers (Hameau du Bez et Immeuble « le Bez »), parfois source de confusion, notamment en cas de secours.

Monsieur le Maire et Claudine FINE font savoir qu'à partir du moment où certaines personnes manifestent leur désaccord sur le choix de l'appellation, les promoteurs en sont informés, comme cela a été le cas à Moulin Baron.

Aucune personne ne souhaitant davantage s'exprimer, la séance est levée.

 Le Maire,

M. FARDELLA